



SUJET : **Workshop - Partage et Communautés d'Énergie**

Résumé

Depuis le 30 avril 2022, l'Ordonnance Électricité permet l'activité de partage d'électricité, qui, grâce à sa dimension collective, élargit les possibilités de produire et de consommer de l'électricité issue de sources renouvelables, produite localement et à un prix raisonnable et stable dans le temps.

Cet atelier consistait en une mise en situation pour de potentiels porteurs de projet (publics professionnels dans le bâtiment, les énergies renouvelables, employés communaux, syndic,...) qui souhaitent découvrir comment mettre en place un partage d'électricité. Les participants devaient, par groupe, construire leur propre projet de partage d'énergie en se mettant d'accord sur les points clés.

Un des enjeux de l'atelier était de familiariser les potentiels porteurs de projet à l'activité de partage d'énergie et qu'ils constituent un public relais pour faire connaître le partage d'énergie à un plus grand nombre.

Le partage d'énergie peut se faire de différentes manières, par exemple :

- La vente d'électricité produite par des panneaux solaires à des voisins.
- Vente d'électricité produite par des panneaux solaires à des voisins
- Le partage de batteries ou de pompes à chaleur entre plusieurs bâtiments.
- La mise en commun de l'énergie produite par des sources renouvelables, telles que l'éolien ou l'hydraulique.

Les communautés d'énergie peuvent exercer différentes activités, telles que :

- La production d'énergie renouvelable.
- La distribution d'énergie.
- La fourniture d'énergie.

L'ordonnance relative au marché de l'électricité prévoit un cadre réglementaire pour les communautés d'énergie. Ce cadre vise à garantir la sécurité et la sûreté du réseau électrique, ainsi que la protection des consommateurs.

Les communautés d'énergie ont le potentiel de jouer un rôle important dans la transition énergétique à Bruxelles. Elles peuvent contribuer à réduire la consommation d'énergie, à augmenter la production d'énergie renouvelable et à renforcer la résilience du réseau électrique.

Plan d'action à mettre en place

- Faire un compte rendu des apprentissages de l'atelier auprès de ses collègues/dans sa copropriété/etc.
- Contacter le facilitateur Partage & Communauté d'énergie si besoin d'un accompagnement.
- Continuer à se renseigner sur le sujet et éventuellement réunir un groupe de personne motivé par le projet.

Contenu

[ce que vous souhaitiez faire émerger de cet atelier => pas du projet global sur CE]

Qu'ils repartent avec une bonne compréhension du principe du partage, de ces différentes configurations et des clés concrètes des étapes à réaliser pour démarrer une activité de partage en RBC.

Générer des discussions entre les participants sur les points clé de la mise en place d'un partage, faire appel à l'intelligence collective pour co-construire un projet de partage (fictif).

Qu'ils se familiarisent avec les opportunités et freins d'une activité de partage d'énergie.

Principaux résultats

[ce qui a émergé de cet atelier de par l'interaction avec les participants]

- Principe et concept du partage d'énergie enthousiasmants. Le partage peut amener un esprit de convivialité, peut aider à faire changer les comportements, peut aider à diminuer la facture d'électricité.

Les participants se sont rendus compte de la nécessité d'avoir un groupe motivé et disponible pour mener à bien un projet. Investissement en énergie et temps nécessaire pour faire les démarches, se mettre d'accord sur les différents points.

Ils ont constaté que les procédures pourraient être davantage simplifiées pour favoriser la mise en place de projets.

Ils ont noté que la rentabilité du partage n'étant pas toujours très intéressante, cela ne doit pas être le moteur principal d'un projet.